

AFRICAN UNION

الاتحاد الأفريقي



UNION AFRICAINE

UNIÃO AFRICANA

P.O. Box: 3243, Addis Ababa, Ethiopia, Tel.:(251-11) 551 38 22 Fax: (251-11) 551 93 21
Email: situationroom@africa-union.org,

CONSEIL DE PAIX ET DE SECURITE
158^{ème} REUNION
19 NOVEMBRE 2008
ADDIS ABEBA, ETHIOPIE

PSC/PR/Comm.1(CLVIII)

COMMUNIQUE DE PRESSE

COMMUNIQUE DE PRESSE DE LA 158^{EME} REUNION
DU CONSEIL DE PAIX ET DE SECURITE

Le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine(UA), en sa 158ème réunion tenue le 19 novembre 2008, a entendu une communication de l'Ambassadeur Rogelio Pfirter, Directeur général de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques (OIAC), sur l'état de la mise en oeuvre de la Convention sur les armes chimiques et le travail accompli par l'OIAC depuis l'entrée en vigueur de la Convention en 1997.

Le Conseil a été informé des activités et programmes de l'OIAC, particulièrement en Afrique, dans le domaine de l'assistance et de la protection contre les armes chimiques, ainsi que de la contribution des Etats africains dans la réalisation des objectifs de l'OIAC.

Le Conseil a rappelé la décision AHG/Dec.181 (XXXVIII) sur l'universalité et la mise en oeuvre de la Convention sur les armes chimiques en Afrique, adoptée par la dernière session de la Conférence de l'OUA tenue en juillet 2002, à Durban, en Afrique du sud. Le Conseil s'est félicité de ce que 50 Etats africains sont parties à la Convention, faisant ainsi de l'Afrique un pilier solide de la Convention et de ses objectifs, y compris l'avènement d'un monde sans armes chimiques qui assure, grâce à la coopération internationale, le développement de l'usage de la chimie pour des fins pacifiques.

Le Conseil a lancé un appel aux Etats membres qui l'ont pas encore fait à adhérer à la Convention et a encouragé tous les Etats parties africains à la Convention à continuer à renforcer leur coopération avec l'OIAC pour la réalisation des objectifs de la Convention en Afrique. Le Conseil a également encouragé la Commission et le Secrétariat technique de l'OIAC à renforcer leur liaison et la coordination des activités dans le contexte du Mémorandum d'entente signé entre les deux institutions en janvier 2006 à Khartoum. A cet égard, le Conseil a invité l'OIAC à étudier la possibilité de créer un bureau de liaison avec l'UA.

Le Conseil a exprimé sa préoccupation face à certains défis qui pourraient s'opposer à la destruction de tous les stocks d'armes chimiques dans les délais prévus, et a exhorté les derniers Etats détenteurs d'armes chimiques à se conformer à la date limite de 2012.

Addis Ababa , 19 November 2008

AFRICAN UNION UNION AFRICAINE

African Union Common Repository

<http://archives.au.int>

Organs

Peace and Security Collection

2008

Communique

African Union Commission

Peace and Security

<http://archives.au.int/handle/123456789/2270>

Downloaded from African Union Common Repository